

Une semaine de l'éducation en avril

■ Ouverture tous azimuts pour l'éducation nationale dans notre région : du 22 au 27 avril prochain, le recteur Martin organise une semaine d'activités, avec journées portes ouvertes dans les établissements, dans les G.R.E.T.A. (formation continue), expositions pédagogiques, présentations de micro-ordinateurs, etc. A cette occasion, un train forum spécial passera à Bordeaux avec des expositions et des films sur les méthodes éducatives.

T.U.C.

■ Sont concernés par les Travaux d'utilité collective les jeunes de 16 à 21 ans révolus (n'ayant pas atteint leur 22^e anniversaire), non titulaires d'un contrat de travail, non bénéficiaire d'une action de formation initiale ou continue et ne participant pas à l'exploitation d'une activité commerciale, agricole ou artisanale.

Les jeunes qui souhaitent déposer leur candidature doivent s'adresser : à leur permanence d'accueil information et d'orientation s'ils sont âgés de moins de 18 ans ; à l'Agence Nationale pour l'Emploi s'ils sont âgés de plus de 18 ans.

Tout renseignement complémentaire pourra être donné à la préfecture ; téléphone 96.81.33, postes 34-43, 34-31, 34-37.

Santé Voyages

■ Il est porté à la connaissance du public que le centre de vaccinations de Santé Voyages, sera fermé les 22 et 24 décembre 84 ; une permanence sera assurée les 29 et 31 décembre 84, les vaccinations ne pourront être assurées le 29 décembre 84.

Les comptes du C.I.V.B.

■ Au Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (C.I.V.B.). On a refait les comptes des voix exprimées lundi dernier lors de l'assemblée générale. S'il y a bien eu 7 abstentions pour la fixation des prix de campagne, les suffrages en faveur de l'accord proposé étaient de 34 et non de 24 comme on l'avait cru, ce qui fait une majorité plus confortable. En effet, le Conseil compte 48 membres et 24 voix seulement, cela faisait un peu juste.

Précision pour précision, les 53 383 800 francs de budget adoptés, à l'unanimité cette fois, constituent le total du budget ordinaire, et non le budget de fonctionnement, comme nous l'avions indiqué par erreur.

Préfecture fermée

■ En raison de la clôture des comptes de fin d'année, les services de la préfecture seront fermés au public : le lundi 31 décembre toute la journée.

L'art de la fête

■ Deux communes de Gironde Souillac et Puisseguin viennent de recevoir le Grand Prix national du maintien de l'art de la fête.

La remise du diplôme national s'est faite à Souillac où M. Archies, le président de la F.N.C.O.F.-Dordogne (Fédération nationale des comités officiels des fêtes de France) représentant le président national, M. Lacombe, félicite les deux sociétés des fêtes et leurs présidents, MM. Girodet et Lamy.

Le sénateur-maire de Souillac, M. Pintat, félicite, quant à lui, les sociétés des fêtes pour leur dynamisme sans oublier tous ceux qui ont œuvré pour la bonne marche et le maintien de l'art de la fête.

007973

BAZAS - Réveillon dansant de la Saint-Sylvestre
A L'HOTEL DE FRANCE
Menu gastronomique dans son cadre unique en Aquitaine
Vins, champagnes et cotillons compris
Sur réservation Tél. (56) 25.02.37

LE RESTAURANT Chez LISETTE
à LAVIGNOLLE-DE-SALLES vous propose Ses REVEILLONS de NOEL et SAINT-SYLVESTRE 240^F et 280^F (Vins et service compris)
DISCO-COTILLONS
Réservations : ☎ (56) 88.62.01

SOCIÉTÉ/SPORTS

Dis-moi qui tu es si tu veux ta subvention

L'Association sportive du Haillan privée du soutien financier de la municipalité parce qu'elle refuse de donner la liste de ses membres. Un conflit aux multiples facettes : éthique ou politique ?



Les Girondins de Bordeaux s'entraînent à la Plaine des sports du Haillan. Sur ce document, on voit Trésor, Girard, Lacombe et Memering (Photo J.-Fr. Grousset, « Sud-Ouest »)

Un club de sport en crise, ses vives coupes par la mairie, des dirigeants embarrassés, le mouvement sportif au cent coups, des prises de position catégoriques et contradictoires : appel à la Commission informatique et libertés, appel à l'Association des maires de France, appel au Conseil d'Etat...

Fallait-il en arriver là pour résoudre la question du subventionnement de l'Association sportive du Haillan par la municipalité ? Une affaire aujourd'hui « empoisonnée » et qui rameute sur un ring de banlieue tous les vieux démons de la politique politicienne. Chercherait-on, à retardement, à régler les comptes en suspens hérités des municipales de 83 (1) ?

Cela a commencé par des graffiages vengeurs étoilant les murs des bâtiments publics (les auteurs, des mineurs, ont été identifiés par les gendarmes), des distributions de tracts alarmistes (« L'ASH va-t-elle disparaître ? »), et, pour finir, la sortie d'un bulletin spécial d'information municipale tout entier consacré à l'affaire.

1 500 ADHÉRENTS

Créé en 1963 par Jean Rue, actuel adjoint aux sports de la commune, le club omnisports du Haillan s'appuie sur 1 500 adhérents regroupés en douze sections (pour 17 disciplines pratiquées). C'est un club jeune, dynamique (800 enfants fréquentent ses écoles de sport), bénéficiant d'installations de qualité et d'un encadrement technique dévoué. Soutenu sans défaillance par l'ancien maire Abel Laporte, l'ASH est dirigé par M. Henri Arnoud. L'homme a de l'allant, de l'énergie, de l'ambition. Il a su s'entourer d'une vaillante équipe de 80 éducateurs et dirigeants bénévoles. Henri Arnoud est égale-

ment membre du conseil municipal où il siège avec le groupe minoritaire socialiste, bien que personnellement non inscrit à un parti politique.

Le 21 mars dernier, une subvention de 142 000 francs est votée par les 25 élus municipaux de la majorité (20 000 F de moins que demandé). Mais le maire, M. Pierre Prioleau, a avisé, dès janvier, le président de l'ASH, que la subvention serait subordonnée à la fourniture de l'état nominatif de tous ses membres (noms, prénoms, adresses). Ce sera la pierre d'achoppement sur laquelle le conflit va se durcir.

« Nous estimons que dans une société libre, l'adhésion à une association n'a pas nécessairement à être connue de tous. Par éthique et par principe nous souhaitons pouvoir protéger l'anonymat de nos membres », explique M. Arnoud. « Ce n'est pas pour faire des cachotteries. Nous fournissons à la mairie tous les bilans (financiers, d'activités, relevés d'effectifs, objectifs) qu'elle juge utile. En ce sens, nous avons toujours joué le jeu de la transparence. Le fichier de l'ASH, c'est autre chose, ce serait la porte ouverte à tous les abus. C'est pourquoi nous avons décidé de porter le litige devant la Commission informatique et libertés après avoir vainement cherché un terrain d'entente avec le maire. »

27,5 % D'EXTERIEURS

« A qui fera-t-on croire que nous violons les consciences en sollicitant la liste nominative de l'ASH, rétorque M. Prioleau, maire du Haillan, alors que nous détenons, en toute légalité, de multiples listes (électorales, chômeurs, étrangers, contribuables, bénéficiaires de l'aide sociale, etc.), indispensables à la bonne

administration de la ville. En quoi l'ASH, devrait-elle faire exception dès lors qu'elle utilise des équipements municipaux et qu'elle est financée sur des fonds publics. C'est notre devoir que de veiller à l'affectation de l'argent du contribuable. Et puis, qu'irions-nous faire de ces listes sinon de nous en servir pour instruire en toute connaissance de cause les demandes de subvention qui nous sont présentées ? Je veux bien respecter les convictions personnelles de chacun mais il ne faut pas les pousser jusqu'à l'absurde. Le président Arnoud a proposé de déposer les listes à la Préfecture, comme si c'était la Préfecture qui subventionnait l'ASH. Il y a là une défiance qui me dépasse ! »

« Si nous l'avons fait, objecte M. Arnoud, c'était dans un souci de conciliation, pour trouver une porte de sortie. Car nous avons toujours pensé qu'on pourrait trouver une solution amiable. Et aujourd'hui encore nous espérons que le bon sens l'emportera. »

Au-delà de ces proclamations de bonne foi, il y a ceci : beaucoup de membres de l'ASH viennent de l'extérieur (plus de 30 % dans certaines sections), en réclamant la liste nominative, la municipalité a voulu se donner les moyens de surveiller l'évolution de cet afflux (2). On sait cependant que c'est une règle généralement admise dans le monde sportif. D'ailleurs, le maire en convient : « Je ne suis pas opposé à ce que des sportifs extérieurs au Haillan viennent faire du sport dans la commune. Mais c'est une question de mesure. Supposez qu'un groupe « extérieur » décide de créer une nouvelle discipline sous l'égide du club omnisports : elle a des adhérents, il lui faut des terrains, un

complément de subvention. Comment contrôler cela si on nous refuse la liste nominative ? Ou alors qu'on le dise : on nous demande un chèque en blanc. Eh bien, je dis non ! Les contribuables ont le droit de savoir où passe leur argent et c'est nous, élus, qui exerçons ce contrôle public. »

SOUTIENS A L'ASH

La position de la municipalité, confirmée à plusieurs reprises, a donc amené l'ASH à se tourner vers les instances sportives supérieures : Groupement départemental des clubs omnisports, Groupement national, Direction départementale jeunesse, sports et temps libre, Comité régional olympique et sportif français. De tous côtés, les témoignages de soutien ont abondé et une solidarité active s'est manifestée par des avances de trésorerie : 40 000 francs du G.D.C.O., 5 000 francs du G.N.C.O., 8 000 francs à titre exceptionnel de Jeunesse et Sports. Néanmoins, si le présent est assuré, rien n'est clair pour la suite. Si un accord n'intervient pas avec la municipalité, l'ASH court à l'asphyxie. Ses recettes propres (seule la section tennis s'autofinance) et la subvention du Groupement national pour le développement du sport (13 900 francs) ne lui permettraient pas de continuer à vivre.

UN AVIS DISCUTE

Comment dénouer la crise ? La Commission Informatique et Libertés a-t-elle donné raison à l'ASH dans son différend avec le maire ? Là non plus, rien n'est clair.

Certes, en réponse à une lettre de Marcel Draghi, président du Groupement national des clubs omnisports, l'ancien directeur du « Monde », M. Jacques Fauvet, président de la commission nationale

informatique et Libertés, paraît conforter la position du bureau de l'ASH. Il écrit, en effet : « Sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, nous pensons que certaines conditions ne peuvent être imposées lorsqu'elles se heurtent à des principes fondamentaux. En l'espèce, il nous apparaît que le principe du secret de la vie privée s'oppose à la communication à la mairie de la liste des membres des associations (...) Pour ce qui est des simples membres, la communication de leur identité n'est envisageable que moyennant leur accord exprès », déclare le président de la C.N.I.L. Est-ce à dire que le litige est tranché ?

« Pas du tout, affirme péremptoire, M. Prioleau. Il s'agit là d'une simple lettre à un correspondant privé et non d'une délibération de la commission au vu d'un dossier complet, contradictoirement débattu. J'ose à peine vous dire que la réponse a été, comment dire, « sollicitée ». Mais admettons que la C.N.I.L. donne un avis défavorable à notre demande de liste nominative : c'est un avis à verser au débat, mais ça n'a pas valeur de loi. C'est aux tribunaux à dire le droit. C'est pour quoi, à mon tour, je viens de saisir l'Association des maires de France : logiquement, le problème sera tranché en dernier ressort par le Conseil d'Etat. La plus haute juridiction française nous départagera. Mais je vous rappelle que les municipalités ont tout pouvoir pour accorder ou refuser une subvention. J'ajoute que si notre position était entachée d'illégalité, on n'aurait pas manqué, en haut lieu, à commencer par le préfet qui est notre autorité de tutelle, de nous le faire savoir... »

UN GOUT DE POLITIQUE

Certes, dans cette malheureuse affaire (3), chacune des parties se défend de politiser le débat. « Le mouvement sportif est apolitique », estime M. Sampieri, président du Groupement départemental des clubs omnisports. Dans le conflit en cours, il s'est rangé sans réserve du côté de l'ASH : « Si on se laissait glisser sur la pente de la récupération, dit-il, nos joueurs ne porteraient plus les couleurs de leur club, mais celles de leur commune : c'est un danger et c'est pourquoi cette affaire est exemplaire. »

Le maire du Haillan est, quant à lui, intimement persuadé qu'il y a eu « exploitation politique » d'un différend ordinaire. « En prenant à témoin la population par leurs tracts, ils ont prouvé qu'ils manœuvraient comme les partis politiques... Absolument faux, réplique Henri Arnoud. Nous avons simplement voulu rectifier des insinuations qui circulaient en ville sur le fait que le club refuserait de fournir ses documents comptables, ce qui est faux. »

Même l'ancien maire, M. Laporte, est consterné. Il n'est pas le seul à se demander si l'ASH n'est pas devenue, à l'insu du plus grand nombre de ses membres, l'enjeu d'une bataille électorale qui n'ose pas dire son nom.

CLAUDE GARNIER

(1) Aux cantonales de 1982, M. Laporte, maire socialiste, a présenté sa candidature contre le candidat officiel du P.S., M. Ducloux, qui était son premier adjoint. Au résultat de quoi c'est le candidat de l'opposition, le docteur Magniac, qui fut élu. L'année suivante, M. Laporte, démissionnaire du P.S., conduisit aux municipales une liste mixte. Eu maire, il démissionna au bout de quelques mois, laissant la place à son premier adjoint, M. Prioleau, dont il est maintenant le premier adjoint.
(2) Pour que les investissements municipaux profitent en priorité aux Haillanais résidents.
(3) En fait, l'ASH a déclaré puisque cinq sections (sur douze) ont fourni leurs listes à la municipalité et ont reçu leur part de subvention.

DÉBAT

PIERRE BRANA

La culture en banlieue : luxe ou nécessité ?

Pierre Brana, maire d'Eysines et conseiller général, pose - à partir des problèmes de sa commune - les problèmes que soulève le développement d'une politique culturelle dans la banlieue d'une ville métropole

La vie culturelle reste aujourd'hui encore le fait d'une minorité. J'y vois, pour ma part, trois grandes raisons. Le problème de l'argent, souvent évoqué, est réel, bien sûr. Mais il n'est pas le seul. Existait aussi le fait de l'éloignement des salles de spectacles et des lieux d'exposition, et cette gêne, cette hésitation qui arrêtent beaucoup de gens au moment de franchir la porte des théâtres ou des musées, ces temples de la culture, trop solennels, pas assez familiers.

L'éloignement. La vie moderne est située sous le signe de l'éclatement. Eclatement - j'allais dire écartèlement - entre les lieux où l'on travaille, ceux où l'on se distrait, ceux où l'on dort.

Vouloir développer dans des banlieues d'une grande ville une vie culturelle de qualité, répond d'abord à l'exigence d'une proximité. L'animation, le sport, la création, le spectacle doivent s'offrir dans leur diversité à proximité de chez soi, afin que l'endroit où l'on habite soit vraiment un lieu de vie.

NOUVELLES HABITUDES

Il faut pour cela créer de nouvelles habitudes. Des prestations isolées n'y suffisent pas. Une action persévérante, en profondeur, sur une longue durée est nécessaire ; avec des temps forts, des opérations choquées comme « Octobre à Eysines » en ce qui nous concerne - et une animation régulière, de mois en mois, d'année en année.

La familiarité des lieux. Non seulement la culture doit se rapprocher des usagers, elle doit aussi investir des lieux polyvalents. La mairie peut devenir un lieu d'exposition, l'église un lieu de concert. Pour notre part, le foyer culturel, où se trouve la bibliothèque, où se tiennent nombre de manifestations, de la « bourse aux vêtements » aux « arbres de Noël », fréquenté ainsi par de très nombreux habitants, est devenu un centre privilégié de spectacles et d'expositions. De la même façon, les salles polyvalentes, dont l'acoustique doit être soigneusement étudiée, peu-



(Photo Jean-François Grousset, « Sud-Ouest »)

vent accueillir successivement et dans les meilleures conditions, les matches de basket-ball et... l'Orchestre Bordeaux-Aquitaine ou Serge Reggiani.

Reste le problème de nouer des contacts, trouver des idées, monter des spectacles et des expositions de qualité, dans les limites d'un budget. Il faut faire appel à l'astuce, le dévouement et l'imagination de toutes les bonnes volontés, des associations, des élus, des animateurs socio-culturels. On trouve ainsi les grandes vedettes, excellentes têtes d'affiches, mais aussi de nombreux artistes régionaux qui, heureux d'un public que leur offre ainsi la commune, acceptent volontiers des débats, rencontres, animations, avec les spectateurs et le public privilégié que sont les scolaires. Car les habitudes culturelles doivent se prendre tôt, et les enfants amènent souvent les parents au spectacle ou à l'exposition qu'ils ont découverts.

VARIÉTÉ

Il faut enfin toujours avoir en tête la variété. Variété des lieux, variété des prix (par exemple, tarifs réduits pour les chômeurs et le troisième âge, expositions gratuites), variété des sujets : car expositions, spectacles doivent répondre aux goûts, forcément variés, de la population et offrir un large éventail où chacun peut trouver chaussure à son pied. Et de devenir - pourquoi pas - un interprète, voire un créateur, à travers les écoles de danse, de musique, de chant, les ateliers d'arts plastiques, de théâtre, etc.

Car la culture ne peut pas - ne doit pas - être exclusivement la participation à un spectacle, même de qualité, la découverte d'une exposition. Elle doit être aussi création, permettant à chacun d'atteindre épanouissement et plénitude de vie.

VOTRE MACHINE A TRICOTER POUR 290F PAR MOIS
Valable sur toute la gamme jusqu'au 31 décembre 1984
PHILDA

EXCEPTIONNELLEMENT jusqu'au 20 DÉC. MISE EN VENTE au PUBLIC de TAPIS d'ORIENT
par expert agréé
IRAN - GHOUM - ISPAHAN - NAIN - KASHAN TABRIZ - AFGHANISTAN - CHINE
et de diverses provenances dont CERTAINES PIÈCES de COLLECTION en laine et soie, soie naturelle (détaxe à l'exportation)
tous ces tapis sont garantis faits main et vendus avec certificats d'origine
DIMANCHE
OUVERTURE au PUBLIC pour EXPOSITION
51, crs CLEMENCEAU - BORDEAUX
de 9 h à 20 h sans interruption

BHV **GRADIGNAN PESSAC-BERSOL**
Jusqu'au 31 décembre 1984
-10% AVEC LA CARTE BHV SUR TOUT LE MAGASIN
sur relevé
cumulables avec les offres promotionnelles en cours.
Arts ménagers. Bricolage. Jardin. Matériaux.
GRATUITE